

# La gestion des personnels des GRETA

Bernard LEFÈVRE

Rencontre avec Jean Pigeassou, conseiller technique du ministre le 18.12.2001

Participaient à la rencontre M. Jacquemard et B. Lefèvre pour le SNPDEN.

3 questions essentielles ont été abordées au cours de cette audience :

- les conséquences de l'application de la loi Sapin, les obligations de service des coordonnateurs recrutés sur les postes « d'ingénierie de formation »
- la mise en place de l'ARTT dans la formation continue
- les GIP académiques

## Les conséquences de l'application de la loi Sapin

Le ministère a donné comme consigne au recteur de nommer dans les GRETA les personnels reçus aux concours, sauf si les intéressés formulent une autre demande, ce qui paraît normal. En revanche, le passage pour ces personnels d'une situation de vacataire à celle de titulaire (service du 648 heures au lieu de 810 heures) crée pour les GRETA des problèmes financiers qui cependant semblent, pour le ministère, ne pas remettre en cause les grands équilibres de la formation continue. Nous voudrions en être persuadés.

Il en est de même pour les recrutements sur les postes d'ingénierie de personnels qui sont, soit certifiés, soit PLP2. Leurs obligations de service sont celles de ces personnels affectés des coefficients habituels de correction pour distinguer les périodes de face à face pédagogique du temps consacré à un travail d'organisation et de suivi.

Malgré notre insistance à rappeler les différences importantes entre les réponses des rectorats pouvant, ici ou là, conduire à des dérapages importants, le ministère paraît bien sourd à nos préoccupations.

## La mise en place de l'ARTT

Une précision est nécessaire : les personnels des GRETA sont des personnels de droit public. En effet, le tribunal des conflits, en date du 25 mars 1996, a tranché cette question. Il dit notamment «... le tribunal considère que tous les agents des services publics relèvent aujourd'hui de la seule compétence des juridictions administratives... » les contractuels des GRETA relèvent donc du décret du 25 août 2000. En revanche, il paraît prématuré, dans l'état actuel des textes, de conclure que l'accord cadre de l'éducation nationale s'applique à ces personnels, notamment concernant les cycles de travail qui font la distinction entre le temps de présence des élèves et le temps hors de cette présence.

Le ministère pense que, compte tenu des horaires réellement effectués par les personnels, la mise en place de l'ARTT ne devrait pas créer de difficultés. C'est évidemment une erreur. Aujourd'hui les personnels de GRETA ont un contrat de travail (modèle national) qui prévoit 47 semaines d'activité à raison de 39 heures/S (1 833 heures par an). Que certains GRETA, particulièrement riches dans certaines académies, aient eu les moyens d'aligner leurs contractuels sur les personnels de leur EPLE support, pourquoi pas ! Mais ce n'est certainement pas le cas général, aussi nous est-il apparu nécessaire de demander que cette question fasse l'objet d'une attention particulière.

## Le GIP académique

(seul survivant de la trilogie des GIP du ministère précédent)

Le Groupement d'intérêt public (GIP) est introduit par la loi de juillet 1999 pour répondre aux demandes des chambres régionales des comptes, de gérer notamment les activités du CAFOC et du CAVA (centre académique de validation des acquis), autrement que par l'intermédiaire d'un EPLE dont ce n'est pas la mission.

En d'autres termes, ce GIP est imposé aux recteurs. Nous pouvions donc légitimement penser que cela ne concernait pas les établissements et leurs personnels de direction. Nouvelle erreur, les instructions ministérielles précisent que les membres constitutifs du GIP sont les établissements supports des GRETA. Question à soumettre donc à nos conseils d'administration. Seront-ils prêts à participer financièrement à cette structure, certes juridiquement incontournable pour le moment et aux compétences encore bien mal définies ?

Pour le ministère, ce GIP n'est qu'un instrument de gestion du CAFOC et du CAVA qui doit venir compléter utilement, à la veille de la mise en œuvre du concept de formation tout au long de la vie, le réseau des GRETA. Il ne peut donc pas être un « super GRETA » et ne saurait donc pas être dirigé par un conseiller du recteur...

Il est clair aujourd'hui que les situations académiques sont extrêmement variées. Du GIP, qui ne veut être que ce que le ministère demande, au GIP qui veut tout faire : FAM, CAFOC, CAVA, apprentissage, mission d'insertion et pourquoi pas de la formation continue. Tout, demain pourrait exister et il risque d'y avoir des surprises pour ceux qui se précipiteraient dans ce dispositif. Nous vous recommandons la prudence, beaucoup de prudence.

# Enquête insertion vie active (IVA)

Philippe TOURNIER

Rencontre avec Mmes Sandoval et Rebière (direction de la programmation et du développement)

Participent à la rencontre : le SNPDEN (Ph. Tournier et R. Guillely), le SPDLIC et l'Amicale.

L'objet de cette entrevue est d'améliorer l'enquête IVA effectuée en février, dans les lycées et LP, auprès des élèves qui ont quitté l'établissement et qui ne poursuivent pas des études.

L'utilité de cette enquête est réelle, elle participe au pilotage du système éducatif, en particulier pour déterminer les actions correctives à mettre en place au niveau de l'orientation et de l'offre de formation afin d'améliorer l'insertion.

Le SNPDEN souligne la lourdeur de cette enquête et son coût surtout en temps de travail pour les secrétaires. Il fait, en conséquence, des propositions qui sont discutées et en grande partie retenues. La nouvelle formule se mettra en place en 2003 seulement, ce que nous regrettons.

Des simplifications et des suppressions sont apportées au questionnaire (loisirs, ressources, ...). Il ne restera qu'une seule question ouverte, en fin de questionnaire. Les établissements recevront directement les jeux d'étiquettes. La saisie se fera sur Internet, donc plus d'installation de logiciels. Les relances seront effectuées par les rectorats. Les résultats de l'enquête seront communiqués aux établissements en juillet.

## CPGE Rencontre avec l'UPS et l'APPLS (Classes préparatoires)

Ch. COLLET

Une délégation des associations de professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles (UPS : G. Debaumarché, C. Métivier et C. Hénocq et APPLS : F. Louveau) a été reçue le 26 septembre, à sa demande au Siège du SNPDEN (commission CPGE : Ph. Tournier, F. Boulay, A. Rivelli, J.-M. Bordes, J. Cl. Lafay).

Le SNPDEN a souligné sa volonté de voir les CPGE mieux contribuer à la mission générale de démocratisation qui est celle du service public de l'Éducation nationale, en considération de la qualité de formation et de la situation de ces classes. Ont été abordées les questions du recrutement des élèves, de leur statut (élèves et étudiants), des équivalences avec les années universitaires, de la "gratuité", et des conventions pour l'accueil des concours dans les lycées.

Les deux délégations ont constaté que s'il reste, sur les différents points, des différences d'approche ou d'appréciation, les convergences sont significatives sur des orientations importantes : exigence d'une meilleure maîtrise des affectations, d'une meilleure utilisation des capacités d'accueil dans l'ensemble du réseau des lycées, d'une validation des études en CPGE en référence à un cadre européen (ECTS), reconnaissance d'une nécessité d'adapter les pratiques pédagogiques pour un public plus diversifié.

A court terme, le constat très critique des procédures de recrutement et d'information, jugées par les deux délégations largement responsables des déséquilibres d'effectifs et des difficultés de prévisions les conduit à recommander la mise en place d'un système centralisé inspiré de celui qui a fait ses preuves pour les entrées dans les écoles d'ingénieurs et de commerce (l'évaluation des dossiers restant du ressort des établissements, dans un calendrier avancé et rationalisé, mais les affectations faisant l'objet d'un traitement informatique en temps réel pour rapprocher les vœux des élèves, les décisions des établissements et les capacités d'accueil).

Le SNPDEN a fait part à ses interlocuteurs de son intention de poursuivre sa réflexion sur les CPGE, sur leur place dans l'institution scolaire et universitaire, et sur la formation des élites dans un système démocratisé, sans négliger les évolutions possibles et nécessaires à court terme.

Les deux délégations ont déclaré avoir apprécié cet échange qui devrait être renouvelé.

## Rencontre avec l'APL-CPGE du 28 novembre 2001

Ch. C.

Étaient présents : pour l'APLCPGE, Joël VALLAT, Patrice CORRE, Jean-Pierre BRAVO, Jean-Louis COPPERE, pour le SNPDEN Jean-Jacques ROMERO (secrétaire général), Philippe TOURNIER (responsable de la commission pédagogie au bureau national), François BOULAY, Chantal COLLET (groupe de travail CPGE).

Le SNPDEN rappelle sa réflexion engagée depuis un peu plus d'un an concernant les CPGE. François Boulay dirige le groupe de travail dont l'axe politique essentiel concerne la démocratisation des élites. Il n'est pas question de nier qu'à ce niveau s'opère une sélection mais de concevoir l'ouverture des classes préparatoires en vue d'y faire entrer des populations d'élèves qui pour diverses raisons (frayeur, manque d'information, autocensure) ne s'y trouvent pas, et ceci dans le double but de contribuer, d'une part, à faire en sorte que le service public d'éducation ne soit pas la simple chambre d'enregistrement de la sélection sociale, d'autre part à remplir au mieux, en nombre et en qualité, les classes préparatoires aux grandes écoles, qui, on le sait, connaissent des vagues diverses de sous-effectifs ou de sureffectifs, compte tenu des procédures compliquées et des informations partielles ou inadéquates données aux élèves de terminale.

Le syndicat a rencontré les Associations de professeurs des classes préparatoires (représentés par L'UPS et l'APPLS) puis les Inspecteurs généraux récemment au ministère, l'APLCPGE aujourd'hui et s'apprête à rencontrer le ministère.

Le syndicat et l'association s'accordent sur l'analyse générale des aspects pédagogiques (constat de l'exigence démesurée des programmes toujours fixés en

aval pour le compte des écoles, et nécessité, si l'on veut faire réussir de nouveaux publics de repenser la progression des études), sur la question des équivalences ou des certifications universitaires, sur la question de la vie scolaire (la représentation dans les instances élues de EPLE) et sur celle de la gratuité (fonctionnement des EPLE).

L'APLCPGE souligne la différence de statut des classes préparatoires : en sciences, où l'on rappelle qu'il y a plus de places aux concours que de candidats en CPGE, le pilotage semble assez facile, en série économique et sociale il ne faut pas oublier que les études après l'intégration sont payantes, enfin en lettres, il faut s'interroger sur la finalité de ces classes, pour lesquelles d'une part, les places aux concours sont en nombre extrêmement limité et d'autre part les débouchés naturels semblent être les concours de recrutement de professeurs.

La question des champs d'action respectifs est abordée après un échange riche et varié qui nous persuade que nous sommes d'accord sur beaucoup de points - La différence entre les deux organisations réside d'une part dans la capacité du syndicat à étendre la réflexion (diversité des établissements et de la géographie, conception générale du métier, doctrine pédagogique), d'autre part dans le fait que l'association regroupe des personnels appartenant à d'autres syndicats et restreint son étude à l'analyse des CPGE.

Mais nos orientations générales sur cette question sont proches, nos positions sur les questions techniques (concours, dossiers, frais de scolarité...) également. Il est convenu d'entretenir des relations concernant toutes ces questions, tant par courrier que par rencontres au gré de l'actualité et au moins une fois par an.